

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION



Version du comité syndical du 11 décembre 2019



toulouse
métropole

Le
Muretain

SiCoval
Le Sud-Est
Toulousain



sitprt
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région Toulousaine



LES ENGAGEMENTS DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

→ MESURES B : Sources mobiles de pollution atmosphérique

B1	Réduire les vitesses maximales autorisées dans la zone PPA (A62, travaux complémentaires nécessaires pour d'autres axes)
B2	Développer les nouveaux usages de la voiture partagée
B3	Promouvoir les plans de mobilité
B4	Développer l'usage du vélo
B5	Améliorer les performances environnementales des modalités de livraison
B6	Améliorer les performances environnementales du transport et du transit de matériaux de construction
B7	Développer les services autour de la billettique unique
B8	Mettre en œuvre des mesures supplémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier sur l'agglomération toulousaine
B9	Connaître les émissions liées au transport aérien et aux activités aéroportuaires

LES COMPOSANTES DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Organisation

Mise en œuvre opérationnelle



Gouvernance



Enveloppe
financière



Suivi et évaluation

Action
Transversale



Infrastructures
cyclables



Services vélos



Communication

Action
Transversale



Gouvernance

• Gouvernance

- **Une démarche coordonnée par Tisséo Collectivités**
- **Un COPIL pour la mise en œuvre opérationnelle :**
 - Assurer la coordination de la mise en œuvre des niveaux 1 et 2 du schéma, avec une programmation hiérarchisée
 - Coordonner le déploiement des services vélos
 - Suivre et évaluer pour renforcer la politique cyclable (intègre veille et prospective)
 - Définir les co-financements, mutualiser les coûts de coordination, mobiliser les ressources budgétaires nécessaires

A l'échelle du PDU avec des « extensions possibles » répondant à une logique d'intermodalité, de raccordements aux EPCI limitrophes



Des collèges partenariaux de co-construction :

- Collège « Planification »
- Collège « Associations » : 2P2R, vélorution, Maison du vélo
- Collège « Monde économique – Innovation »
- Collège « Recherche – Enseignement »
- Collège « Institution »

Une gouvernance EVOLUTIVE en articulation avec la loi d'organisation des mobilités

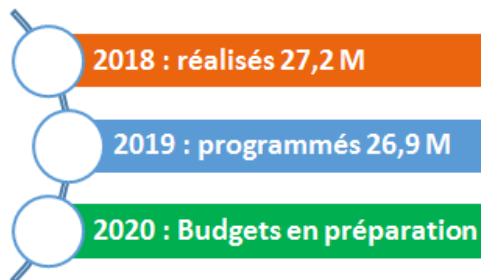


Finance

• Estimation de l'enveloppe financière du schéma directeur cyclable

25 millions d'euros par an sur la période 2018/2030 soit 325 millions d'euros :

- Concerne le Département de la Haute-Garonne et les 5 intercommunalités du ressort territorial
- Couvre les investissements, le fonctionnement, les services, le suivi et l'évaluation, la communication, les ressources humaines
- Valoriser les sources de subventions possibles (AAP Ademe, Fonds mobilités actives, Certificats d'Economie d'Energie, programmes européens, ...)



Période 2018/2030		
RESEAUX (invest. & fonct.)	SERVICES	SUIVI & COM
REV 2030* 182 Millions Dont 53 M par CD 31	VLS + Extension* 78,1 millions	Observatoire 0,5 million
	LDD VAE* 11 millions	Compteurs 0,5 million
Réseaux aggro + communes + loisirs 235 Millions	Animation 3,3 millions	Communication 0,3 million
417 millions	92,1 millions	1,3 million



Suivi et
évaluation

Action
Transversale

• Suivi et évaluation

• Mise en place d' un observatoire des « mobilités cyclables »

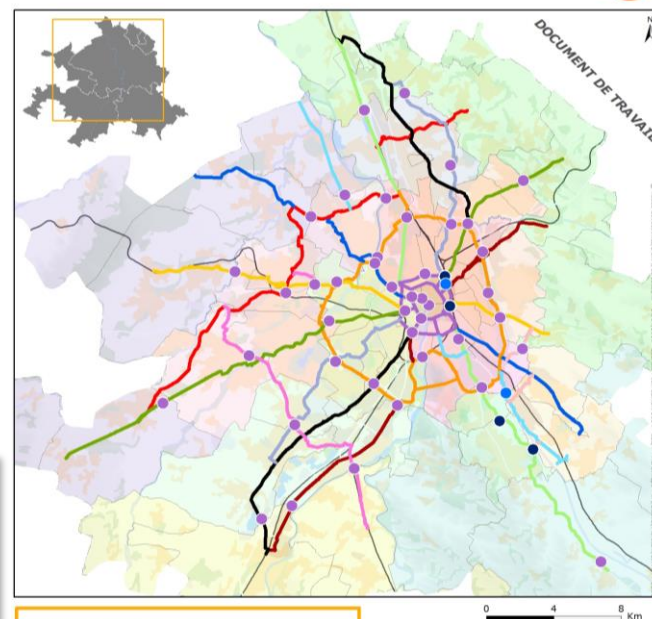
• Réseau de compteurs

Objectifs :

- Améliorer la connaissance des déplacements
- Évaluer le schéma directeur
- Communiquer et valoriser la pratique



Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération Compteurs permanents existants et propositions



Logiques d'implantation

- Compteurs et points de comptage préexistants
- Franchissements des coupures physiques
- Points très fréquentés
- Profils variés y compris peu fréquentés
- Axes du réseau structurant
- Limites des zones EMD/Modélisation

Compteurs automatiques permanents

- En service ou en test
- En projet
- Propositions

■ Zones EMD

— Réseau structurant d'agglomération (provisoire)



• Infrastructures : 4 niveaux de réseaux

Niveau 1 : le réseau cyclable structurant d'agglomération

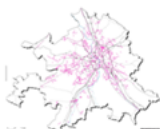
rev
RESEAU EXPRESS VELD



Niveau 2 : le réseau cyclable structurant d'agglomération
ensemble des réseaux des intercommunalités



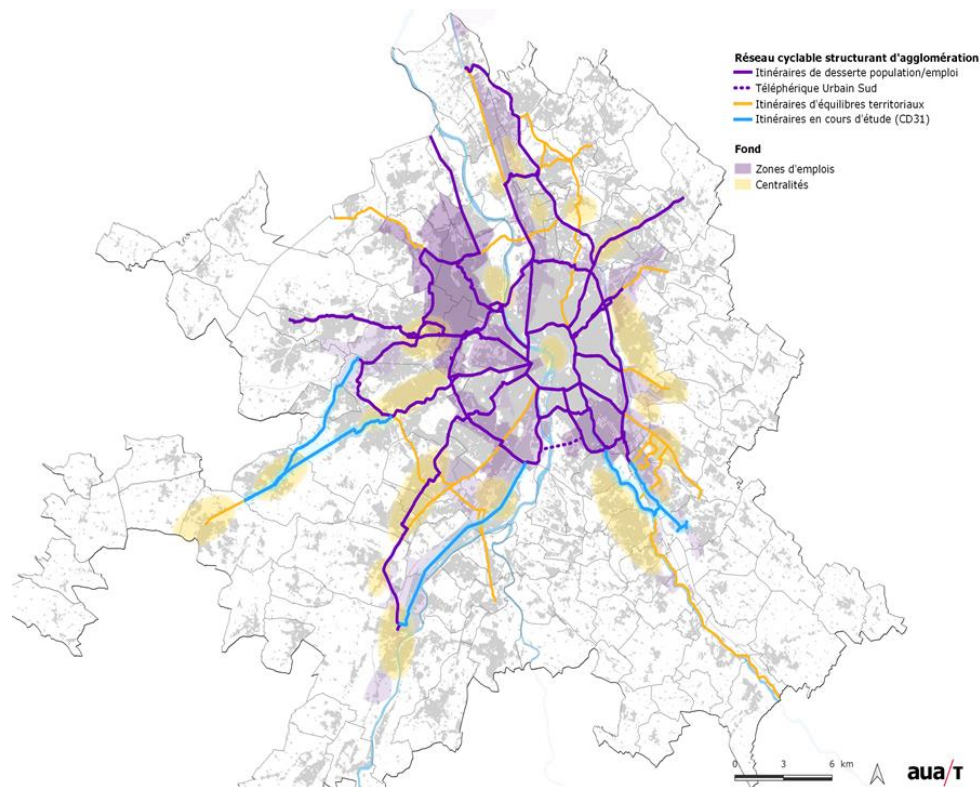
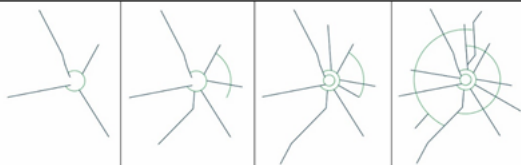
Niveau 3 : le réseau local
Reste du réseau cyclable « urbain »



Niveau 4 : le réseau vert et loisir
promenade, VTT, ...



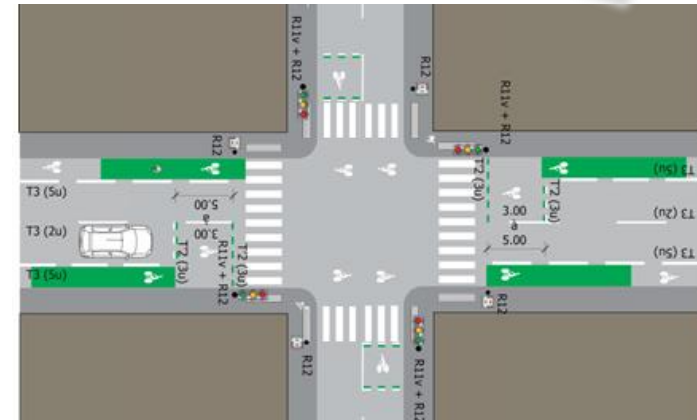
Principe de réalisation



- **Infrastructures : guide des aménagements cyclables**

La définition d'un guide technique précisant les règles de l'art à respecter pour chaque grande catégorie d'aménagement a été rédigé.

Ce guide technique vise à donner des solutions opérationnelles d'insertion des aménagements cyclables, en proposant de fiches simples et illustrées.



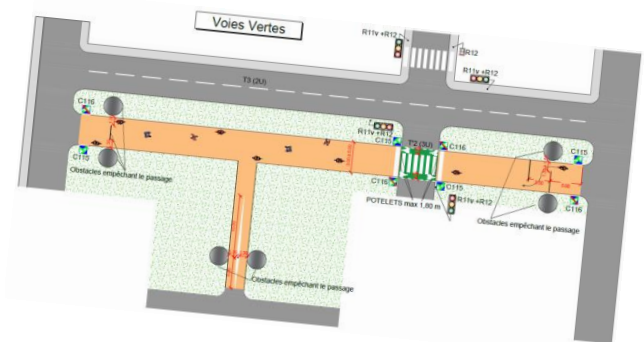
Appliquer le principe PICTA

PI Piétons

C Cycles

T Transports collectifs

A Automobiles

[illegible]



Services vélos

• Services



Déploiement de services de location vélos (à l'exemple de VéloToulouse ou Indigo Weel) pour les communes de la périphérie dont les mobilités actives sont les plus développées



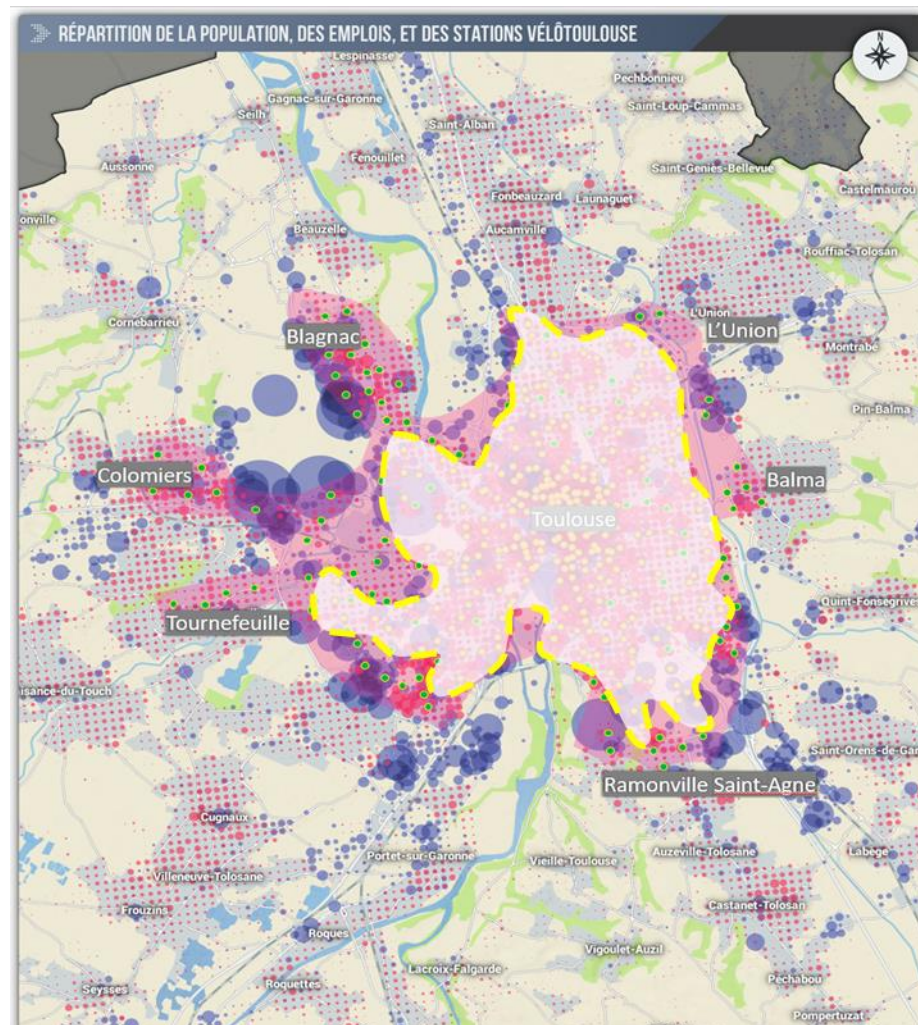
Création d'un service de location longue durée de VAE

A l'échelle des 114 communes (structures mobiles)



Renforcement des services de « remise en selle » auprès des jeunes et des actifs

La mise en œuvre de ces orientations sera précédée d'une actualisation des données : modèles économiques, benchmark, ...
Des appels à projet pourraient être proposés afin de laisser aux opérateurs privés l'initiative de déployer ces services



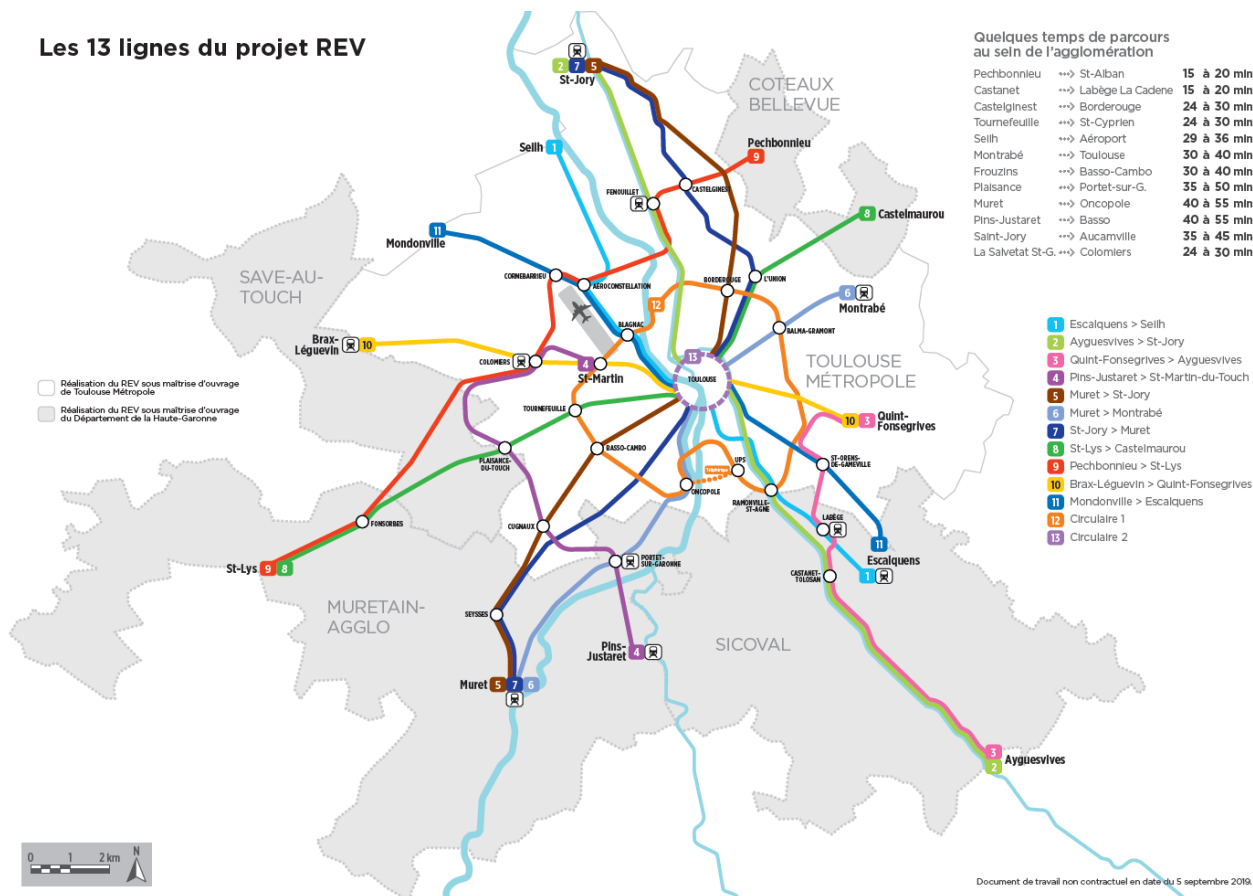


Communication

Action
Transversale

• Communication

Les 13 lignes du projet REV



Quelques temps de parcours au sein de l'agglomération

Pechbonnieu	→ St-Alban	15 à 20 min
Castanet	→ Labège La Cadène	15 à 20 min
Castelnest	→ Borderouge	24 à 30 min
Tournefeuille	→ St-Cyprien	24 à 30 min
Selih	→ Aéroport	29 à 36 min
Montrabé	→ Toulouse	30 à 40 min
Frouzins	→ Basso-Cambo	30 à 40 min
Plaisance	→ Portet-sur-G.	35 à 50 min
Muret	→ Oncopole	40 à 55 min
Pins-Justaret	→ Basso	40 à 55 min
Saint-Jory	→ Aucamville	35 à 45 min
La Salvetat St-G.	→ Colomiers	24 à 30 min

LES TROIS RÈGLES D'OR POUR SECURISER VOTRE VÉLO

- Bien attacher son vélo**
Assurez-vous que le vélo est bien attaché à un point fixe et solide. Utilisez une serrure robuste (type U) et vérifiez que le vélo est bien bloqué. Attention : ne pas laisser le vélo à l'abandon dans un lieu public.
- Bien choisir son ancrage**
Privilégiez les ancrages solides (bornes, poteaux, etc.) et évitez les points de passage ou les zones à fort trafic. Évitez également les ancrages fragiles (bois, etc.).
- Faire marquer son vélo**
Marquez votre vélo avec un numéro unique (type 112) et une photo. Cela permet de le retrouver en cas de vol et de le signaler à la police.

POUR UN TRAJET DOMICILE > TRANSPORTS EN COMMUN PRENEZ LE VÉLO !

« Contraintes de la loi de 2019 »

7 PARCS À VÉLO
soit 474 places
À proximité des lignes A et B

La solution pour combiner le vélo et les transports en commun

Pour accéder au service

- Charger gratuitement son vélo
- Utiliser le vélo pour accéder aux transports en commun
- Accéder au service de location de vélos
- Utiliser le vélo pour accéder aux transports en commun

LE CALENDRIER

